



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - Généralités

1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute commande d'un ou plusieurs séjours fournis par le Zoo de la Boissière du Doré, tels que décrits sur le site internet www.zoo-boissiere.com.

1.2 Le client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

1.3 La réservation de séjour implique l'acceptation expresse et sans réserve par le client de l'intégralité des clauses et conditions prévues dans les présentes CGV. En conséquence, le client déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce de ce fait à se prévaloir de tout autre document.

1.4 Les informations figurant sur notre site internet peuvent faire l'objet de modifications en cours de saison (prix, fermeture exceptionnelle, travaux), qui sont, préalablement à la confirmation de la réservation, portées à la connaissance du client. Les présentes conditions sont susceptibles d'être modifiées en cas de promotion exceptionnelle ou sur certaines périodes de l'année, auquel cas des conditions spécifiques seront précisées sur une documentation spécialement éditée à cette occasion.

2 - Conditions générales

2.1 Définition du séjour

Pour une nuit passée dans un lodge, le client a accès pendant 1 jour sur le parc et bénéficie d'un dîner et d'un petit-déjeuner.

2.2 Formation du contrat/réservation

La réservation d'un séjour peut se faire en ligne sur le site www.zoo-boissiere.com, par téléphone au 02.40.33.070.32, ou à l'accueil du zoo, lieu-dit La Châtaigneraie, La Boissière du Doré (44430). Un numéro de réservation est attribué.

2.3 Réservation en ligne

Consultez les calendriers. Indiquez lors de votre réservation : la durée du séjour, le nombre d'adultes, le nombre d'enfants et les enfants de moins de 3 ans, les prestations retenues, l'acceptation des conditions générales de vente et régler la totalité du séjour. La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. Le Zoo de La Boissière du Doré communiquera par email la confirmation de réservation enregistrée dès réception du règlement. Vos bons de réservation ainsi que votre fiche de choix de menus vous seront envoyés avec cette confirmation.

2.4 Réservation par téléphone

Pour les commandes par téléphone, l'hôte confirme la réservation et communique au client un numéro de réservation. La validation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation de se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. Le Zoo de La Boissière du Doré communiquera par email ou par courrier la

confirmation de la réservation enregistrée dès réception du règlement. Vos bons de réservation ainsi que votre fiche de choix de menus vous seront envoyés avec cette confirmation.

2.5 Tarification

Les prix précisés sont exprimés en euros TTC, TVA comprise. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des prestations. Le Zoo de La Boissière du Doré se réserve le droit de modifier à tout moment les prix figurant sur le site internet, étant toutefois entendu que le prix indiqué lors de votre réservation sera le seul applicable. Les prix indiqués comprennent les frais de traitement des données, l'ensemble de la prestation, pour chaque nuit, un dîner, un petit déjeuner et une journée sur le parc. Lorsque les conditions tarifaires sont liées à l'âge du ou des enfants le jour de votre séjour, un justificatif de la date de naissance des enfants peut être demandé avant ou pendant le séjour. A défaut de présentation des pièces demandées, le tarif adulte est applicable d'office. Pas de frais de dossier. N'hésitez pas à nous téléphoner pour toute précision complémentaire.

2.6 Dépôt de garantie

A votre arrivée nous vous demanderons le versement d'un dépôt de garantie de 200 euros par hébergement pour couvrir le cas échéant le coût du matériel endommagé ou manquant et une remise en état des lieux. Payable en chèque ou C.B. En cas de versement par chèque, il sera restitué dans les prochains jours à compter de votre départ. Si le versement s'effectue par CB le montant sera bloqué sur votre compte et libéré dans 30 jours.

2.7 Règlement

Lors de la réservation de votre séjour, il vous sera demandé de régler l'intégralité du paiement (100%) à la réservation de votre séjour. Le règlement des bons cadeaux non-datés se fera à la réservation des clients ayant reçu le bon. A défaut de réception du paiement dans les 7 jours, la réservation est réputée annulée du fait du client. Le règlement peut s'effectuer par virement bancaire, carte bancaire, chèque ou chèque vacances libellé à l'ordre du Zoo de La Boissière du Doré et envoyé avec votre numéro de réservation à l'adresse suivante : Africa Lodges – Zoo de la Boissière du Doré – La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré, au plus tard 7 jours après avoir fait la réservation. Important : votre réservation sera garantie et définitive dès que nous aurons reçu l'intégralité du paiement de votre prestation.

2.8 Caractéristique du produit

Le lodge est mis à votre disposition au plus tôt 2h avant la fermeture du zoo. L'arrivée est possible jusqu'à la fermeture du zoo. Le Lodge doit être libéré le jour du départ au plus tard 11h (sauf offre automnale). Toutefois, vous avez la possibilité d'arriver sur le parc le jour de votre nuitée (consulter les horaires d'ouverture dans la rubrique infos pratiques sur notre site www.zoo-boissiere.com). Les caractéristiques des lodges figurent sur notre site internet www.zoo-boissiere.com. Les lodges sont équipés et loués pour 2 à 7 occupants (enfants et bébés inclus). Il est impossible de dépasser la capacité maximale pour des raisons de sécurité et d'assurance. En cas de dépassement, vous serez systématiquement facturé d'un supplément au tarif d'une location d'un lodge sur la base d'un occupant adulte.

2.9 Modification du séjour

Toute modification demandée en termes de dates, de lieu, de durée, du nombre de personnes ou de composition familiale doit être validée par nos services et pourra faire le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire.

2.10 Annulation du séjour par vous-même

Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'équivalent de 50% de votre séjour sera retenu. Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédents votre arrivée ou le jour même, pour quelque raison que ce soit, la totalité du montant de votre séjour restera acquise au Zoo de La Boissière du Doré. En cas de non présentation du client, il sera procédé à aucun remboursement. Les bons cadeaux ne sont valables que sur la période indiquée, aucun report de validité ne sera accepté. Nous vous recommandons de souscrire à une assurance annulation. Vous pouvez le faire en ligne auprès d'une compagnie d'assurances. Bon à savoir, si vous avez payé votre séjour avec une carte de crédit Master Card Gold ou Visa Premier, vous bénéficierez

automatiquement d'une assurance annulation (en cas d'annulation liée à un problème sérieux - voir avec votre banque).

2.11 Annulation de votre séjour par le Zoo de La Boissière du Doré

En cas d'alerte météo « orange » ou événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté tels intempéries, tempête, orage, verglas, neige... la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour (même le jour de votre arrivée) pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas d'impossibilité de report, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée ; aucune autre indemnité ne pourra être réclamée (frais de transports...).

2.12 Règlement intérieur

Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du site affiché à l'entrée du parc et à l'intérieur des lodges. Le Zoo de La Boissière du Doré peut procéder à l'expulsion de tout contrevenant sans recours possible. Les visiteurs expulsés dans ce contexte ne peuvent en aucun cas obtenir le remboursement des titres de séjours.

2.13 Réclamations

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Africa Lodges – Zoo de la Boissière du Doré – La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré. Afin d'éviter toute contestation, les justificatifs de visite comportant le nombre de participants doivent être fournis à la réclamation. La responsabilité du Zoo de La Boissière du Doré ne saurait être engagée au cas où le non-respect des obligations visées par les présentes trouverait son origine dans un cas fortuit, un cas de force majeure ou du fait du client ou de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement du séjour et aux prestations fournies à cette occasion. Cas de force majeure : événement imprévisible et insurmontable qui empêche une personne de s'acquitter de ses obligations. C'est un événement indépendant de la volonté de cette personne ou organisme.

2.14 Litiges/Loi applicable

La loi applicable est la loi française. Par convenance, les présentes peuvent être traduites en langue anglaise. Toutefois, en cas de litige, seul le texte français fait foi. En cas de litige, et faute d'accord amiable entre les parties, la juridiction à saisir sera celle territorialement compétente. Tribunal d'instance de Nantes.

2.15 Animaux

Nos amis les animaux ne sont pas admis dans les lodges et dans le parc.

2.16 Objets de valeur

En cas de perte ou de vol, le Zoo de La Boissière du Doré ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

3 - Conditions spécifiques de la vente en ligne

3.1 Archivage/Preuve

Le Zoo de La Boissière du Doré archivera les bons de commande et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil. Les registres informatisés seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenues entre les parties.

3.2 Responsabilité

Le Zoo de La Boissière du Doré, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyens ; sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau internet tel que perte de données, intrusion, virus, service, ou autres problèmes involontaires.

3.3 Données à caractère personnel

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos noms, prénom et adresse : Africa Lodges – Zoo de la Boissière du Doré – La Châtaigneraie – 44430 La Boissière du Doré.

4 - Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur fixe les conditions d'hébergement au sein des Africa Lodges situées à l'extérieur du Zoo de La Boissière du Doré. Il s'adresse à l'ensemble aux hôtes ayant réservé une ou plusieurs nuitées.

4.1 Ouverture et conditions d'accès

Les hébergements des Africa Lodges sont ouverts à la réservation du 1^{er} avril au 31 octobre. Les hôtes peuvent accéder à leur lodge 2h avant la fermeture du parc. La clé se récupère à l'accueil du zoo. Ils ne doivent pas se présenter après la fermeture du parc et doivent quitter les lieux pour 11h le matin du départ (hors offre automnale). Durant leur séjour, les hôtes ont un accès libre à la zone d'hébergement. Pour chaque nuitée, les hôtes peuvent accéder au parc une journée, selon les horaires d'ouverture. En cas de nécessité, l'accès au parc peut être interdit soit complètement, soit partiellement.

4.2 Respect des consignes de sécurité

Il est formellement interdit de franchir les barrières et mains courantes de sécurité, de pénétrer dans les locaux et les enceintes de service, de grimper sur les barrières ou murets de sécurité ou d'y poser les enfants. Les panneaux d'interdiction, d'avertissement et d'informations doivent être scrupuleusement respectés.

4.3 Prévention des incendies

Il est strictement interdit de faire des feux de tout type dans l'enceinte des Africa lodges (type feux de camp, barbecue, etc...). Tous les lodges sont munis de détecteurs de fumée et d'extincteurs à poudre. Les lodges sont non-fumeurs. Des cendriers sont mis à disposition sur la terrasse extérieure.

4.4 Evacuation

En cas de nécessité ou sur recommandation du personnel du parc, l'évacuation de la zone d'hébergement s'effectue par le portail d'accès situé sur la route de Saint-Christophe-la-Couperie (D154).

4.5 Surveillance

Chaque lodge est muni d'un dispositif de fermeture type serrure. La clef sera remise à votre arrivée, avec la carte magnétique du portail d'accès. Lors de l'absence des hôtes, les lodges devront être systématiquement fermés afin de protéger les effets personnels. Le parc décline toute responsabilité sur le vol ou la perte des effets personnels au sein des hébergements. Les enfants sont placés sous la responsabilité permanente de leurs parents. Ils devront faire l'objet d'une surveillance constante et attentive, en particulier afin de leur faire respecter le présent règlement intérieur. Les enfants non accompagnés ne peuvent accéder seuls au circuit de visite du parc. Aux heures de fermeture du parc, vous pourrez contacter en cas d'urgence un membre du personnel d'astreinte. Le numéro de téléphone vous sera remis à votre arrivée.

4.6 Visibilité des animaux

Selon la période de l'année, les animaux sortent entre 9h et 10h le matin puis rentrent entre 17h et 19h. Certaines espèces restent en extérieur en saison chaude : cob de Mrs Gray, damalisque à front blanc, grand koudou, autruche, watussi et oryx algazelle. Les girafes sont rentrées chaque soir.

4.7 Respect des animaux

Pour la tranquillité des animaux, il est strictement interdit de crier, de frapper sur les installations, de leur lancer un objet, de les nourrir.

4.8 Respect de l'environnement

Il est strictement interdit de jeter des déchets au sol, notamment les mégots de cigarettes. Des poubelles sont à votre disposition dans les lodges. Le tri sélectif doit être respecté.

4.9 Dégradation, détérioration du matériel et/ou vol

Il est strictement interdit de dégrader ou détériorer l'ensemble des installations des Africa Lodges : habitations, clôtures, baies vitrées, panneaux. Les hôtes sont tenus de respecter les massifs et les espaces verts, de ne pas arracher, couper ou casser les plantes et les arbres. Les hôtes sont invités à respecter la propreté générale du site. Un état des lieux sortant est systématiquement réalisé par les équipes du parc afin de se prémunir contre tout vol ou détérioration au sein des hébergements.

4.10 Introduction de matériel et interdictions

Il est interdit d'introduire, de détenir ou de transporter sur le site des Africa Lodges de l'alcool et toute substance ou matériel ou instrument dangereux ou illicite (armes, objets ou produits dangereux, drogues).

4.11 Règles de bonne conduite

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans les hébergements et dans l'enceinte du parc. Les hôtes sont tenus d'adopter un comportement décent et de respecter les règles élémentaires de savoir vivre au sein du site d'hébergement, en particulier :

- de respecter et de veiller à la tranquillité des autres hôtes des Africa Lodges (niveau sonore de la musique, comportement général, tapage nocturne)
- d'adopter une tenue vestimentaire décente en dehors de la zone privative de son lodge. Toute dérive de comportement (état d'ébriété, tapage nocturne) ne sera pas tolérée.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement pourra entraîner l'expulsion du parc.